



BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Numéro de référence : P-Z1-HAA-110
Chefs de projet : S. DIOP ; A. OUMAROU

Original : Français
Langue : Français

NOTE DE RESUME DE PROJET

BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA CEDEAO (BIDC)

**Facilité de renforcement des capacités financières de la BIDC en
soutien à l'agenda de consolidation de l'intégration économique et
financière de la CEDEAO**

RÉGIONAL

Juin 2026

Le présent rapport ne peut être communiqué qu'aux membres du personnel dont les activités concernent le sujet traité.
Toute autre diffusion doit être autorisée par le Directeur de PIFD.

Facilité de renforcement des capacités financières de la BIDC en soutien à l’agenda de consolidation de l’intégration économique et financière de la CEDEAO	
Description du projet	Le projet consiste à octroyer à la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) i) une prise de participation au capital d'un montant de 30 millions de USD faisant ainsi de la Banque le premier actionnaire non régional et lui conférant un siège au Conseil d'Administration de la BIDC et ii) une ligne crédit de 70 millions de USD, assortie d'une maturité de 15 ans incluant une période de grâce de 2 ans visant à soutenir, en priorité, le financement de projets dans la chaîne de valeur de la production d'énergie propre en Afrique de l'Ouest.
Client	Créée en 1999 et basée à Lomé (Togo), la BIDC est le bras financier de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; elle opère à travers ses deux guichets « opérations privées » et « opérations publiques ». Au 31 Décembre 2025, son capital autorisé était de 3,4 milliards d'USD, réservé à 70 % aux membres régionaux (États membres de la CEDEAO) tandis que les 30 % restants, sont ouverts à la souscription des membres non régionaux. La BIDC ne compte actuellement que des membres régionaux. Depuis Décembre 2023, Moody's a amélioré la note de la BIDC, qui est passée de B2 (perspective négative) en 2022 à B2 avec une perspective stable jusqu'à présent. La notation Fitch est B avec une perspective positive depuis Avril 2026. La connaissance de l'environnement local, l'expérience avérée et le mandat élargi de la BIDC sont des éléments essentiels de sa compétitivité du point de vue de l'accès à des projets stratégiques dans la région de l'Afrique de l'Ouest. À la fin de l'année 2025, le portefeuille global de prêts de la BIDC s'élevait à près de 2,05 Milliards de USD, le secteur public représentant 51%, (soit 1,05 Milliards de USD), et le secteur privé 49%, (soit près de 1 Milliard de USD).
Structure des coûts du projet et plan de financement	A l'horizon de 2030, la BIDC a prévu de lever près de 2,7 Milliards de USD auprès des partenaires stratégiques, notamment les IFD et les banques commerciales. En effet, la stratégie de levée de fonds de la BIDC repose sur 2 piliers : i) sécuriser les contributions en capital de pays et des IFDs de notation élevée et ii) mobiliser des lignes de crédit aux meilleures conditions de marché.
Rôle de la Banque	Le rôle de la Banque consiste à fournir : i) une prise de participation de 30 Millions de USD et ii) une ligne de crédit de 70 Millions de USD pour le financement de projets liés à la production d'énergie propre d'une durée de 15 ans (y inclus une période de grâce de 2 ans), à décaisser en deux tranches égales.
Modalités de mise en œuvre	La mise en œuvre de la Facilité sera guidée par la signature par les deux entités de i) l'accord de prêt établissant les termes et conditions dudit prêt, et ii) l'accord de souscription régissant la prise de participation par la BAD au capital de la BIDC.
Le marché¹	La croissance économique de la CEDEAO en 2026 est estimée à environ 4,3 %, marquant un léger ralentissement par rapport à 2025 (4,5 %)². Cette décélération s'explique par un environnement international plus incertain, notamment la hausse des prix de l'énergie et des tensions géopolitiques, ainsi que par des contraintes internes persistantes dans plusieurs économies de la région. Malgré ce ralentissement, la croissance reste portée par les principales économies ouest-africaines, notamment le Nigeria (3,2 %), la Côte d'Ivoire (6,3 %), le Ghana (3,5 %) et le Benin (6 %), et une dynamique soutenue des services et de l'investissement public. L'Afrique de l'Ouest fait face à des enjeux communs liés notamment à la modernisation des infrastructures et la transition énergétique. Dans ce contexte, la BIDC renforcerait sa capacité à financer des projets d'envergure régionale, en favorisant l'intégration économique et les investissements dans des secteurs-clés tels que l'énergie et les infrastructures. Un partenariat avec la BAD contribuerait ainsi à catalyser les investissements privés et soutenir une croissance inclusive, résiliente et durable en Afrique de l'Ouest.
Alignement stratégique	La facilité est en parfaite cohérence avec les objectifs stratégiques à long terme (2024-2033) de la Banque, ainsi qu'avec les Points Cardinaux de la Banque notamment « Améliorer l'accès aux financements à grande échelle », « Réformer l'architecture financière de l'Afrique » et « Construire des infrastructures résilientes ». La facilité soutient également l'initiative NAFAD en fournissant du capital à des IFD africaines telles que la BIDC, renforçant ainsi leur implantation régionale et leur capacité à financer davantage de projets au sein de la zone CEDEAO. Elle est également en phase avec : (i) les stratégies du DSIR en Afrique de l'Ouest compte tenu du mandat de la BIDC et (ii) les critères des entreprises du secteur public de la politique des Opérations non-souveraines (ONS). Elle complète également la stratégie décennale de la Banque en matière d'accès durable à l'énergie propre, la stratégie du Genre de la Banque.
Résultats en matière de développement	La facilité devrait contribuer à l'objectif de la BIDC de porter son bilan à 2,4 milliards d'USD et ses décaissements à 293 millions d'USD à l'horizon 2026. La LdC devraient permettre de mobiliser près de 230 millions d'USD de financements en faveur de la production d'énergie renouvelable, dont des installations solaires et hydroélectriques représentant une capacité additionnelle de 207 MW. Les résultats attendus comprennent une amélioration de l'accès à l'électricité pour plus de 250 000 ménages, bénéficiant à près de 1,4 million de personnes, ainsi qu'une réduction d'environ 355 500 tonnes d'émissions de CO ₂ par an. En outre, les initiatives financées favoriseront le développement des

	compétences locales, le développement économique et la création d’emplois, les jeunes représentant plus de 70 % de l’ensemble des nouveaux emplois permanents créés.
Sauvegardes environnementales et sociales	La catégorie environnementale et sociale du projet a été confirmée en <i>catégorie 1</i> conformément aux exigences E&S du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la Banque. Le SGES de la BIDC, a été déjà approuvé par la Banque lors d’une précédente opération et pour la présente opération, le rapport d’évaluation du SGES a été publié sur le site de la Banque le 23 juin 2025 et la Banque a approuvé le Plan de Gestion Environnementale et Sociale de l’Accord de Financement (PGES-AF), le 23 juin 2025. Le projet est jugé conforme aux exigences Système de Sauvegardes Intégré de la Banque.
Priorité au genre	Une partie des ressources de la ligne de crédit soutiendra les PME détenues et dirigées par des femmes. La BIDC bénéficiera également du programme d’assistance technique <i>AFAWA Grow FI</i> visant à renforcer ses capacités en matière de financement sensible au genre.
Changement climatique et croissance verte	Le projet est aligné sur l’Accord de Paris et le Cadre stratégique de la Banque sur le changement climatique et la croissance verte (2021-2030).

1 Source : *Perspectives Economiques Africaines 2025*

2 Source : *Rapport de l’International Monetary Fund (IMF) sur l’Afrique subsaharienne.*

Note de Conformité Environnementale et Sociale (NOCES)

A. Informations de base³		
Titre du projet : Facilité de 100 millions USD pour la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC)		Code SAP ou TFMS du projet : P-Z1-HAA-110
Région : RDGW	Pays : Multinational	
Secteur du projet : Développement du Secteur Financier et Inclusion Financière	Instrument de prêt : Prêt non souverain non garanti	
Dates d'évaluation : 30-juin-25 à 4-juil.-25	Date d'approbation estimée : 12-juin-26	
Chargé(e) du projet : DIOP SIDY GALLO	Co-Chargé(e)s du projet : OUMAROU DJAILI AICHA	
Spécialiste en sauvegarde environnementale : ROMARIC ADELAKOUN		MUYANG ENJOH ACHAH
Spécialiste en sauvegarde sociale : M'PO EDOUARD IDIETI		CHARLOTTE CHEUMANI NOUDJIEU
Catégorie E&S : Catégorie 1 (risque élevé)	Type d'opération : Opération non souveraine / Opération du secteur privé	Intermédiaire financier : Oui
Date de catégorisation : 24-mai-25	Date de catégorisation dans l'ISTS : 24-mai-25	Date de catégorisation dans SAP : 24-mai-25
Ce projet est-il préparé dans le cadre d'une réponse rapide à une crise ou urgence ?		Non
Une dérogation aux exigences du SSI a-t-elle été demandée par l'Emprunteur et accordée par le Conseil d'Administration ?		Non
B. Publication et Suivi de la Conformité		
B.1 Publication obligatoire⁴		
Évaluation environnementale et sociale/Audit/Système/Autres : Rapport d'Evaluation du Système de Gestion Environnementale et Sociale (01), Politique Environnementale et Sociale (01), Procédures d'Évaluations Environnementales et Sociales (01)		
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) avant l'évaluation ex-ante ?		Oui
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client		2-avr.-22
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication		26-oct.-22
Date de publication par la Banque		23-juin-25
Plan d'action de réinstallation (PAR)⁵: <i>Non applicable</i>		

³ *Remarque :* Cette NOCES doit être annexée aux rapports/documents d'évaluation du projet avant l'approbation par la Haute Direction et/ou par le Conseil d'administration.

⁴ Pour plusieurs dates de publication du même type de document/instrument (ESIA, RAP, etc.), veuillez indiquer la date de publication du dernier instrument qui permet de satisfaire à la règle de 50%+1 publiés.

⁵ Y compris le plan de restauration des moyens d'existence (PRME)

Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de participation des parties prenantes (P3P)⁶ : <i>Non applicable</i>	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de gestion des nuisibles ou des vecteurs (PGN/PGV) : <i>Non applicable</i>	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan pour les Groupes vulnérables (PGV) : <i>Non applicable</i>	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de gestion de la biodiversité (PGB)⁷ : <i>Non applicable</i>	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de restauration des moyens d'existence (PRME)⁸ : <i>Non applicable</i>	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date

⁶ Y compris le mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

⁷ Voir la note de bas de page 212 du SSI: Selon la nature et l'ampleur des risques et des impacts du projet, le plan de gestion de la biodiversité (PGB) peut être un document autonome ou intégré au PGES élaboré au titre de la SO1. Sélectionner cette option si un PGB autonome est requis.

⁸ Voir la note de bas de page 190 du SSI: Le Plan de restauration des moyens d'existence (PRME) fait normalement partie du Plan d'action de réinstallation (PAR). Cependant, pour les restaurations complexes de moyens d'existence, un PRME distinct peut être élaboré dans le cadre du PGES. Sélectionnez cette option si un PRME distinct est requis.

Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de participation des communautés riveraines (PPCR) : <i>Non applicable</i>	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de préparation et de réponse aux urgences (PPRU) : <i>Non applicable</i>	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de gestion des déchets dangereux/médicaux (PGDM) : <i>Non applicable</i>	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Notification aux Riverains (NR) : <i>Non applicable</i>	
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES-AF) de l'Accord de financement⁹	
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Oui
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	24-juin-25
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	26-juin-25
Date de publication par la Banque	26-juin-25
Si la publication dans le pays de l'un des documents préparés ci-dessus n'est pas autorisée conformément à la législation du pays ou est impossible en raison de situation de crises/urgences: Non applicable Si applicable, veuillez expliquer ci-dessous :	

⁹ Comme indiqué dans la section III.2.3 de la Politique environnementale et sociale (PES) de la Banque

XXXXXXXX			
B.2. Indicateurs de suivi de la conformité			
Un calendrier, un budget et des responsabilités institutionnelles claires et satisfaisants ont-ils été prévus pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?			Oui
Les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes, ont-ils été inclus dans le coût du projet ?			Oui
Le montant total pour la mise en œuvre complète de la réinstallation des personnes affectées, tel qu'intégré dans les coûts du projet, est-il effectivement mobilisé et sécurisé ? ¹⁰			Non applicable
Le système de suivi-évaluation du projet inclut-il le suivi des mesures environnementales et sociales ?			Oui
Des modalités de mise en œuvre satisfaisantes ont-elles été convenues avec l'emprunteur puis adéquatement reflétées dans les documents juridiques du projet ?			Oui
C. Autorisation			
Le projet est-il conforme aux exigences de la Banque en matière de sauvegarde environnementale et sociale et peut être soumis à approbation ?			Oui
Préparé par	Nom	Signature	Date
Spécialiste en sauvegarde environnementale :	ROMARIC ADELAKOUN MUYANG ENJOH ACHAH		12-nov.-25
Spécialiste en sauvegarde sociale :	M'PO EDOUARD IDIETI CHARLOTTE CHEUMANI NOUDJIEU		12-nov.-25
Chargé(e)s du Projet :	DIOP SIDY GALLO/ OUMAROU DJAILI AICHA		12-nov.-25
Soumis par			
Directeur/rice du Secteur :	AHMED RASHAD ATTOUT		13-nov.-25
Autorisé par			
Directeur SNSC :	MAMAN SANI ISSA		28-mai-26

¹⁰ Dans le cas où un plan d'action de réinstallation (PAR) n'est pas requis bien que l'étude d'impact environnemental et social (EIES) soit publiée, joignez l'image/photo de la zone/du site/du paysage pour prouver qu'il est libre de tout usage (une simple déclaration ou lettre de l'emprunteur ne suffit pas), en plus de la déclaration de l'emprunteur selon laquelle il s'agit d'un terrain public.